États financiers du

BUREAU CANADIEN DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Et rapport de l'auditeur indépendant

Exercice clos le 31 mars 2024



KPMG s.r.l./s.e.n.c.R.L. 1800-150, rue Elgin Ottawa (ON) K2P 2P8 Canada Téléphone 613 212 5764 Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Bureau canadien de l'éducation internationale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Bureau canadien de l'éducation internationale (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultat de son exploitation , l'évolution de l'actif net, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles- ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

 nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG a.m.l. | 280 a.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 10 juillet 2024

État de la situation financière

Au 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	540 742 \$	705 177 \$
Placements à court terme (note 3)	1 176 035	964 550
Encaisse affectée à des projets (note 2)	547 574	23 043 313
Débiteurs et apports à recevoir	445 880	495 701
Charges payées d'avance	201 959	272 333
	2 912 190	25 481 074
Placements (note 3)	3 655 372	3 276 559
Immobilisations corporelles (note 4)	254 514	309 203
	6 822 076 \$	29 066 836 \$
Passif à court terme Créditeurs et charges à payer (note 6) Apports reportés	544 634 \$ 731 939	2 056 495 \$ 752 458
Apports reportés liés à l'encaisse affectée à des	, , , , ,	
projets (note 2)	547 574	23 043 313
	1 824 147	25 852 266
Avantages incitatifs relatifs à un bail (note 7)	135 485	162 582
Actif net (note 8)		
Non grevé d'affectations	2 105 930	1 742 785
Investi en immobilisations corporelles	254 514	309 203
Grevé d'affectations internes	2 502 000	1 000 000
	4 862 444	3 051 988
Éventualités et garanties (note 10) Engagements (note 11)		
	6 822 076 \$	29 066 836 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

administrateur

administrateur

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Produits		
Montant brut des apports pour les projets	34 560 819 \$	29 101 292 \$
Moins : charges directes des projets	30 262 878	25 881 531
Montant net des apports pour les projets	4 297 941	3 219 761
Droits d'inscription au congrès	2 046 265	1 454 213
Cotisations des membres	1 011 594	920 937
Intérêts et placements	167 146	(34 062)
Divers	438 396	347 592
	7 961 342	5 908 441
Charges		
Salaires et charges sociales	3 161 318	3 370 633
Honoraires professionnels		
Contrats	668 151	721 166
Avocats et vérificateurs	40 189	58 648
Installations pour le congrès et les ateliers	1 088 833	688 615
Loyer	246 980	176 694
Location et entretien du matériel	275 374	343 062
Déplacements (note 9)	348 651	229 397
Fournitures et charges diverses	174 705	139 071
Amortissement des immobilisations corporelles	54 689	54 689
Livres, abonnements et cotisations	29 600	37 451
Téléphone	50 194	49 349
Assurances	60 433	56 788
Promotion	_	1 410
Traduction	40 974	56 116
Impression et photocopies	21 812	15 372
Subventions, droits et prix - projets	6 153	4 917
Affranchissement et messagerie	2 066	1 757
	6 270 122	6 005 135
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges,		
avant les éléments ci-dessous	1 690 220	(96 694)
Variation de gains nets non réalisé sur		
les placements	119 236	8 953
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 809 456 \$	(87 741)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	Non	Investi en	Grevé		
	grevé d'affectations	immobilisations corporelles	d'affectations internes	Total 2024	Total 2023
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Actif net au début					
de l'exercice	1 742 785 \$	309 203 \$	1 000 000 \$	3 051 988 \$	3 139 729 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 810 456	_	_	1 810 456	(87 741)
Amortissement des immobilisations corporelles	54 689	(54 689)	_	_	_
Transfert au fonds grevé d'affectations internes	(1 502 000)	_	1 502 000	_	
Actif net à la fin de l'exercice	2 105 930 \$	254 514 \$	2 502 000 \$	4 862 444 \$	3 051 988 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 810 456 \$	(87 741)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	54 689	54 689
Gains nets non réalisé sur les placements	(119 236)	(8 953)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié au		
fonctionnement		
Encaisse affectée à des projets	22 495 739	2 654 253
Débiteurs et apports à recevoir	49 821	198 953
Charges payées d'avance	70 374	(92 500)
Créditeurs et des charges à payer	(1 511 861)	38 628
Apports reportés	` (20 519)	437 341
Apports reportés liés à l'encaisse affectée à des projets	(22 495 739)	(2 654 253)
	333 724	540 417
Financement		
Amortissement d'incitatif à la location	(27 097)	(27 097)
Activités d'investissement nette (acquisitions et cessions)	(471 062)	39 163
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents		
de trésorerie	(164 435)	552 483
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	705 177	152 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	540 742 \$	\$705 177

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Les activités du Bureau canadien de l'éducation internationale (le « Bureau ») comprennent la sensibilisation du public, des services de recherche et d'information, des programmes de formation, la gestion de bourses, le perfectionnement des professionnels de l'éducation internationale et un éventail d'autres services destinés aux membres et aux apprenants. Le Bureau participe à des projets coopératifs de mise en valeur du potentiel humain, de renforcement organisationnel et de perfectionnement des ressources humaines.

Le Bureau a notamment pour mission de favoriser la diffusion du savoir outre-frontières en assurant une aide technique et en fournissant des services d'information et de soutien.

Les membres du Bureau comprennent des collèges, des universités, des commissions scolaires, des organismes et des particuliers.

Le Bureau est constitué sans capital-actions en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. Le 19 novembre 2014, le Bureau a transité son statut conformément à la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Le Bureau est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149(1)f) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, dont les suivantes qui sont les plus importantes :

a) Constatation des produits

Le Bureau tire ses produits de diverses sources. Les produits sont constatés comme suit :

i) Le Bureau tire des produits de programmes et de contrats d'Affaires mondiales Canada, d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada et d'autres sources privées et étrangères. Les produits générés par des contrats pluriannuels sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux en fonction de la tranche des dépenses totales du contrat engagées à la date du bilan par rapport au budget total du projet. Les apports liés à des projets précis qui se prolongent après la fin de l'exercice sont reportés dans la mesure où les dépenses correspondantes n'ont pas été engagées. Une perte est constatée pour les projets lorsqu'il est prévu que le total des dépenses excédera le total des apports.

Les produits tirés des projets annuels sont constatés lorsque le projet est réalisé.

- ii) Les droits d'inscription au congrès sont constatés dans la période où le congrès a lieu.
- iii) Les cotisations des membres sont constatées au cours de l'année de cotisation.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Bureau définit la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme étant des placements facilement monnayables, assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a décidé de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le Bureau a choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, qui sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement et sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. Le cas échéant, le Bureau détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme que le Bureau prévoit d'obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, le Bureau comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la valeur comptable initiale.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées de vie suivantes :

	Durée de vie utile
Ordinateurs et matériel	3 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	Durée de vie du bail

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Opérations de change

Les opérations conclues en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats.

f) Charges

À l'état des résultats, le Bureau classe ses charges par objet, sauf pour les charges directes des projets et projets spéciaux.

Les charges opérationnelles sont constatées dans l'exercice où elles sont engagées et les charges des projets sont constatées dans l'exercice lorsqu'elles sont décaissées et inscrites sous les activités ou les projets auxquels elles sont directement reliées. Le Bureau ne ventile pas les charges entre les activités et les projets après leur constatation initiale.

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et, si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont constatés aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

h) Apports reportés pour avantages incitatifs relatifs à un bail

Les apports reportés pour avantages incitatifs relatifs à un bail affèrent aux améliorations locatives pour lesquelles une allocation fut reçue par Bureau pour ses locaux loues. Les avantages sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

2. Encaisse affectée à des projets

L'encaisse affectée à des projets consiste en des fonds reçus à l'avance de la part d'organismes de financement, fonds qui, selon les modalités de l'accord, doivent être conservés dans des comptes bancaires distincts et ne doivent être utilisés que pour payer les coûts d'un projet précis.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

3. Placements

	2024			2023
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Trésorerie et équivalents				
de trésorerie	6 094 \$	6 094 \$	38 407 \$	38 407 \$
Fonds mutuels	432 218	403 947	584 652	549 691
Titres à revenu fixe	3 167 223	3 134 518	2 535 714	2 539 177
Actions	1 225 872	1 074 124	1 082 336	1 043 930
	4 831 407	4 618 683	4 241 109	4 171 205
Moins :				
Placements à court				
terme	1 176 035	1 169 679	964 550	953 249
	3 655 372 \$	3 449 004 \$	3 276 559 \$	3 217 956 \$

Les titres à revenu fixe détenus par le Bureau consistent en des obligations d'État et des obligations de sociétés de haute qualité.

Ces titres sont assortis de taux d'intérêt effectifs variant de 0,95 % à 5,50 % et leurs échéances varient de mai 2024 à janvier 2028.

4. Immobilisations corporelles

			2024	2023
	Prix	Amortissement	Valeur comptable	Valeur comptable
	coûtant	cumulé	nette	nette
Ordinateurs et matériel	1 102 473 \$	1 102 473 \$	- \$	- \$
Mobilier et agencements	215 359	122 714	92 645	114 963
Améliorations locatives	323 732	161 863	161 869	194 240
	1 641 564 \$	1 387 050 \$	254 514 \$	309 203 \$

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2023 se sont élevés respectivement à 1 641 564 \$ et 1 332 361 \$.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

5. Dette bancaire

Le Bureau a accès à une marge de crédit de 400 000 \$. Cette marge est payable sur demande et accumule le taux d'intérêts prime de la banque, calcule et payable mensuellement. En date du 31 mars 2024, le Bureau avait des retraits sur sa ligne de crédit de néant \$ (néant \$ en 2023).

6. Créditeurs et charges à payer

Sont incluses dans les créditeurs et charges à payer les sommes à remettre à l'État de néant \$ (néant \$ en 2023), ce qui inclut la taxe de vente harmonisée et les diverses cotisations sociales.

7. Avantages incitatifs relatifs à un bail:

Le Bureau a signé une entente de bail à long terme et a négocié des avantages incitatifs relatifs au bail pour ses locaux d'un montant de 270 972 \$. Le montant sera amorti utilisant la méthode de ligne droite sur la durée du bail, débutant le 1^{re} avril 2019.

8. Actif net

a) Objectif

Le Bureau gère son capital en établissant des actifs nets grevés d'affectations d'origine interne et en y versant des fonds en vue de projets ou programmes prévus dans l'avenir. Ces affectations sont présentées à la note 8 b).

Le Bureau n'est pas assujetti à des exigences externes sur le plan du capital et sa stratégie globale en matière de capital demeure inchangée depuis l'exercice terminé le 31 mars 2023.

b) Actif net grevé d'affectations internes

De temps à autre, le conseil d'administration approuve l'affectation à des fins précises de fonds habituellement non affectés. Ces fonds sont constatés aux états financiers à titre d'actif grevé d'affectations internes.

9. Déplacements

	2024	2023
Personnel	223 670 \$	120 001 \$
onseil d'administration et comités	124 981	109 396
	348 651 \$	229 397 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

10. Éventualités et garanties

a) Produits provenant de projets

Les modalités des accords de contribution permettent à l'État ou aux organismes de financement d'effectuer des vérifications afin de déterminer si les dépenses des projets respectent les modalités de l'accord de financement. Les dépenses inadmissibles, s'il y a lieu, peuvent entraîner le remboursement par le Bureau d'une partie des fonds. La direction estime que le Bureau n'a pas fait de dépenses inadmissibles importantes et, par conséquent, elle n'a constaté aucun passif lié à un remboursement. Les rajustements aux états financiers découlant de ces vérifications seront présentés dans la période au cours de laquelle ils seront connus.

b) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Bureau a conclu des contrats de location de locaux et de matériel. Il est courant dans ce type d'opérations commerciales que le Bureau, à titre de locataire, accepte d'indemniser le locateur pour les dommages pouvant résulter de l'utilisation des biens loués. Le montant maximal pouvant découler de telles indemnisations ne peut raisonnablement être estimé. Le Bureau dispose d'une assurance de responsabilité civile visant les indemnisations éventuelles.

c) Lettres de garantie

Les organismes de financement peuvent exiger des lettres de crédit afin de garantir des avances contractuelles pour certains projets. En date du 31 mars 2024, le Bureau avait signé des lettres de crédit totalisant 962 000 \$ (962 000 \$ en 2023) afin de garantir ses obligations. De ce montant, la somme de 471 380 \$ (471 380 \$ en 2023) est garantie par un autre partenaire.

11. Engagements

Le Bureau s'est engagé à faire les paiements minimaux futurs suivants au titre de contrats de location de locaux et de matériel :

2025 2026	160 701 \$ 164 816
2027	138 512
2028	130 350
2029 et les années suivantes	130 350
	724 729 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

12. Instruments financiers

Le Bureau est exposé aux risques suivants relatifs à ses instruments financiers :

a) Risque de change

Le Bureau s'expose à des risques financiers en raison des fluctuations des taux de change et de la volatilité de ces taux. Dans le cours normal de ses activités, le Bureau achète des biens et des services libellés en dollars américains. À l'heure actuelle, le Bureau possède 537 257 \$ (11 603 103 \$ en 2023) en devise étrangère. Le Bureau ne s'engage pas dans des contrats de taux de change futures afin d'adresser ce risque.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations en temps voulu ou à un prix raisonnable. Le Bureau gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. Il prépare ses prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour honorer ses obligations.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière. Le Bureau s'expose à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il évalue continuellement ses débiteurs et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. En 2024, le Bureau n'a pas jugé nécessaire d'établir une provision pour créances douteuses.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les trésoreries futurs fluctuent en raison des changements du marché. Le Bureau est exposé à un risque plus élevé en 2022 en raison des fluctuations de taux d'intérêt sur ses placements (note 3).

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de la fluctuation des cours, autre que celle reliée au taux d'intérêt et du change, si la fluctuation est liée à des facteurs spécifiques à l'instrument financier ou à son émetteur ou autres facteurs impactant les instruments similaires négocié sur le marché.

Autre que les commentaires ci-dessus relies aux risques de taux d'intérêt et autre risque de prix, il n'y aucun changement a l'exposition du risque pour le Bureau cette année.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

13. Régime de retraite

Le Bureau administre son propre régime de retraite à cotisations déterminées, lequel est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le régime de retraite des employés du Bureau est un régime à cotisations déterminées couvrant tous les employés du Bureau qui satisfont aux exigences d'admissibilité précisées dans le texte du régime. Le Bureau verse un pourcentage du salaire brut de tous les employés participant au régime de retraite. Au cours de l'exercice, le Bureau a versé environ 296 518 \$ (317 865 \$ en 2023) dans la caisse de retraite, montant inclus dans les salaires et charges sociales.